



# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

---

Réunion du : 12 AVRIL 2022  
à : 16H00

---

Présidence : M. BESNIER Gaëtan

---

Présents : Mrs. BAYARRI Jean-Claude, BESNIER Gaëtan, BROCHARD  
Philippe, VERIN Pierre

---

Excusé : M. GILLET Gérard

---

Assiste : M. SEIGNEURET Vincent

---

## RÉSERVES

**DU 10 AVRIL 2022  
DEPARTEMENTAL 1  
FC DROUAIS (3) / TREMBLAY LES VILLAGES (1)**

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant-match formulée par le Capitaine de TREMBLAY LES VILLAGES sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe du FC DROUAIS

Motif : Sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de trois joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club

Réserve confirmée (par mail du 11 Avril 2022) et recevable en la forme

Sur le fond, ce match n'entre pas dans le cadre des 5 dernières journées au sens de l'article 19-2 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Juge en conséquence cette réserve irrecevable sur le fond

Dans ces circonstances,

La commission :

Confirme le résultat acquis sur le terrain

FC DROUAIS (3) : 2 Buts et 1 Point

TREMBLAY LES VILLAGES (1) : 2 Buts et 1 Point

**DU 10 AVRIL 2022**  
**DEPARTEMENTAL 4 POULE B**  
**CHATEAUDUN (2) / LOGRON (1)**

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant-match formulée par le Capitaine de LOGRON sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'OC CHATEAUDUN

Motif : Sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de six joueurs mutés

Réserve confirmée (par mail du 11 Avril 2022) et recevable en la forme

Après vérification, il s'avère que sur la feuille de match du 10 Avril 2022 figuraient plus de 6 joueurs mutés.

Dans ces circonstances, la commission donne match perdu par pénalité à CHATEAUDUN (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à LOGRON (3/0 et 3 points)

**DU 9 AVRIL 2022**  
**U15 D1**  
**ENT. CHATEAUDUN-DONNEMAIN (1) / MAINVILLIERS (2)**

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant-match formulée par le Dirigeant responsable de l'OC CHATEAUDUN sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du CS MAINVILLIERS

Motif : Sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match des joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée (par mail du 10 Avril 2022) et recevable en la forme

Après vérification, il s'avère que le 9 Avril 2022, l'équipe 1 du CS MAINVILLIERS disputait un match officiel dans le cadre de son championnat U15 R2 et que l'équipe U14 évoluant en championnat U14 R2 n'avait par contre pas de match officiel ce jour-ci.

Il y a donc lieu de vérifier sur le match cité en objet la présence de joueurs ayant participé au dernier match de l'équipe U14 R2, celle-ci étant équipe supérieure par rapport à l'équipe U15 D1.

Après vérification, il s'avère que sur la feuille de match U15 D1 du 9 Avril 2022 figurait un joueur ayant participé au dernier match de l'équipe U14 R2.

Dans ces circonstances, la commission donne match perdu par pénalité à MAINVILLIERS (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à l'ENT. OCC-DONNEMAIN (3/0 et 3 points)

## **FORFAITS**

**DU 9 AVRIL 2022**  
**COUPE SENIORS F à 8 (Phase de Poule)**  
**FC REMOIS (1) / BEVILLE LE COMTE (1)**

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match

Considérant le mail de BEVILLE LE COMTE du 7 Avril 2022 à 09h14, informant déclarer forfait pour ce match par manque d'effectifs

Enregistre le forfait de BEVILLE LE COMTE (1)

Donne match perdu par forfait à BEVILLE LE COMTE (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice au FC REMOIS (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 77€ à BEVILLE LE COMTE (1<sup>er</sup> Forfait)

## COURRIERS

- Mail de C'CHARTRES demandant le report de son match de Coupe d'Eure-et-Loir Seniors. En effet, l'équipe 3 de C'CHARTRES joue une rencontre de championnat R1 le week-end u 16 et 17 Avril 2022.

La commission prend acte de cette demande de report et décide de reporter cette rencontre au Dimanche 15 Mai 2022 à 15h00.

- Mail de l'éducateur de U15 de Châteauneuf en Thymerais, suite à son match U15 D3 du Samedi 9 Avril contre l'équipe de FC Rémois U15F (3).  
Pris note.

## AUTORISATIONS DE TOURNOI

- **Mail de SOURS** du 11 Avril, demandant l'autorisation d'organiser un tournoi jeunes le samedi 18 Juin (Catégories U7 à U13).  
Vu le règlement fourni,

La commission donne son accord pour l'organisation de cette manifestation.

- **Mail de NOGENT LE ROTROU** du 11 Avril, demandant l'autorisation d'organiser un tournoi Seniors le samedi 18 Juin.

La commission donne son accord pour l'organisation de cette manifestation, sous réserve de recevoir le règlement

## MATCHS NON JOUÉS du 9 et 10 AVRIL (Arrêtés Municipaux)

### Départemental 1 :

Courville (1) / Dreux ACSDF (1) → Reporté au Jeudi 26 Mai

### Départemental 3 Poule C :

Marboué (2) / Donnemain (1) → Reporté au Dimanche 1<sup>er</sup> Mai à 12h00

### Départemental 4 Poule A :

Tremblay les Villages (2) / La Loupe (2) → Reporté au Dimanche 1<sup>er</sup> Mai

### Départemental 4 Poule B :

Thiron-Gardais (2) / FC Beauvoir-Lutz (1) → Reporté au Dimanche 22 Mai

### Départemental 4 Poule C :

Bailleau le Pin (2) / AS Rechèvres (1) → Reporté au Dimanche 1<sup>er</sup> Mai

### Coupe Seniors F à 8 :

Thiron-Gardais (1) / Chateaudun (11) → Reporté au Dimanche 24 Avril

➔ **Championnat Seniors F : Thiron-Gardais / Chateaudun est reporté au Dimanche 15 Mai**

### Criterium U11 Niveau 2 Poule B :

Logron-Marboué-Arrou (1) / FC Drouais (2) → Reporté au Samedi 7 Mai

### Vétérans 3<sup>ème</sup> Division :

Bailleau le Pin (1) / Jouy St-Prest (1) → Devra être joué en semaine

## MATCHS A REPLACER DANS LE CALENDRIER

### Départemental 1 :

Tremblay les Villages (1) / FC Drouais (3) → Replacé au Mercredi 18 Mai (19h30)

Illiers (1) / Lucé (2) → Replacé au Mercredi 18 Mai (19h30)

### Départemental 2 Poule B :

Berchères les Pierres (1) / FC Beauvoir (1) → Replacé au Mercredi 11 Mai (19h30)

FC Beauvoir (1) / Mainvilliers (2) → Replacé au Jeudi 26 Mai

### Coupe du District :

FC Beauvoir (1) / Lucé Ouest (1) → Replacé le Mercredi 27 Avril (19h30)

Vainqueur de Mainvilliers / St-Georges contre Gallardon (1)

➔ Programmé le Dimanche 1<sup>er</sup> Mai (si qualification de Mainvilliers)

➔ Programmé le Mercredi 4 Mai à 19h30 (si qualification de St-Georges)

## COUPES D'EURE-ET-LOIR

**Le prochain tirage au sort sera effectué lors de la prochaine réunion de la Commission Sportive.**

Seront tirés au sort :

- ❖ **COUPE D'EURE-ET-LOIR SENIORS : Demi-finales : programmées le Jeudi 26 Mai**
  
- ❖ **COUPE DU DISTRICT : Demi-finales : programmées le jeudi 26 Mai**
  - Le calendrier sera adapté en fonction des qualifiés et des matchs en retard de championnat
  
- ❖ **COUPE DES RESERVES : Demi-finales**
  - Le calendrier sera adapté en fonction du tirage au sort et des matchs en retard de championnat
  
- ❖ **COUPE D'EURE-ET-LOIR U18 : Demi-finales**
  - Le calendrier sera adapté en fonction des matchs en retard de championnat
  
- ❖ **COUPE D'EURE-ET-LOIR U15 : Demi-finales**
  - Le calendrier sera adapté en fonction des matchs en retard de championnat
  
- ❖ **COUPE D'EURE-ET-LOIR VETERANS : Quarts de Finale : programmés le Dimanche 12 Juin**
  - Demi-finales : programmées le dimanche 19 Juin
  - Finale : programmée le dimanche 26 Juin
  
- ❖ **COUPE D'EURE-ET-LOIR SENIORS F à 8**
  - La phase de Poule n'étant pas terminée, pas de tirage au sort dans l'immédiat. Celui-ci sera effectué après le dernier match de poule joué, à savoir après le dimanche 1<sup>er</sup> Mai
  - Quarts de Finale : programmés le 22 Mai
  - Demi-finales : programmées le 29 Mai ou le 5 Juin

**A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club**

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Gaëtan BESNIER  
Le Président

Philippe BROCHARD  
Le secrétaire de séance